



CHRONIQUE ANTONIENNE

INCONSTANCE

D'UNE PROTÉGÉE DE SAINT ANTOINE

(Suite)



INTRIGUÉE et ne comprenant pas ce que tout cela voulait dire Madame Smith hasarda une interrogation : « Comment ? Avez-vous oublié saint Antoine ? Vous avez sans doute accompli la promesse que vous lui aviez faite ? Car vous avez certainement compris que saint Antoine vous avait visiblement secourue et vous vous êtes acquittée sur le champ de votre dette à son égard ? »

— Non, répartit l'infortunée, je voulais me rendre compte si cela durerait ! Oh ! Si je pouvais maintenant réparer ma faute ! Mais mon mari a tout dépensé l'argent et je n'ai rien pour payer. »

La situation commençait maintenant à s'éclaircir : Madame Castillon comprenait les choses d'une autre manière ; un jour nouveau venait de se faire dans son esprit. Elle le sentait, elle n'avait pas bien agi envers saint Antoine, et maintenant elle n'avait plus aucun droit à sa protection. Elle avait frustré les pauvres, ces amis si chers au Saint, elle avait négligé de faire justice à leurs droits. Peut-être même avait-elle tenté le ciel. Elle concevait tout cela maintenant et elle tremblait au souvenir de son infidélité : sous l'action de cette crainte salutaire, les principes religieux qu'elle avait laissés s'endormir dans son âme se ranimèrent. Avec eux le remords se fit jour ; la pauvre femme était vraiment bien affligée : elle comprenait et